

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 18 janvier 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, et Jean-François Poirier, sous la présidence du maire suppléant, Christian Brault, formant quorum.

Sont absents, le maire, Yves Daoust et le conseiller, Mathieu Gagné.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

24-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

24-01-002 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 janvier 2024.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les points 5.8 et 5.9 et en y retirant les points 5.7, 6.2 et 7.2, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 11 décembre 2023
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement numéro 18-140-1 modifiant le règlement numéro 18-140 concernant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales – Adoption
 - 5.2 Règlement numéro 16-124-3 modifiant le règlement numéro 16-124 concernant le plan d'urbanisme (îlots de chaleur) – Avis de motion
 - 5.3 Règlement numéro 16-124-3 modifiant le règlement numéro 16-124 concernant le plan d'urbanisme (îlots de chaleur) – Adoption du projet de règlement
 - 5.4 Quartier du Canal / Étude de faisabilité pour la canalisation potentielle des fossés – Octroi de contrat
 - 5.5 Conduite de refoulement / Assistance technique pour le contrôle des débordements – Octroi de contrat
 - 5.6 Quartier du Canal / Lutte au roseau commun (Phragmite) – Octroi de contrat
 - ~~5.7 Rainette faux-grillon / Inventaire et rapport d'observation – Octroi de contrat~~
 - 5.8 Règlement numéro 19-142-1 modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles (ajustement du nombre de bacs) – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
 - 5.9 Hydro-Québec / Autorisation de signature de la quittance**
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - ~~6.2 Politique de rémunération globale 2024-2028 – Adoption~~
 - 6.3 Inspection de l'église – Octroi de contrat
 - 6.4 Modification de l'annexe du règlement d'emprunt numéro 21-156-1
7. Loisirs / Culture / Vie communautaire

- 7.1 Construction d'un bâtiment communautaire / Parc de la Rivière-Saint-Louis – Octroi de contrat
- ~~7.2 Programme d'aide financière du Soutien aux initiatives culturelles / Pont du bedeau – Autorisation de déposer une demande~~
- 8. Travaux publics / Voirie
- 8.1 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Autorisation de déposer une demande pour la reconfiguration de l'intersection, rues Principale et du Pont
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
- 9.1 Contrat de service / Association d'entraide mutuelle de Feu du Sud-Ouest – Autorisation de signature
- 10. Varia
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

24-01-003 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ

24-01-004 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

24-01-005 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-140-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-140 CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 17 janvier 2019 un programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales localisées à l'intérieur du noyau villageois;

ATTENDU que le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'étendre le programme d'aide financière de rénovation de façades commerciales aux commerces œuvrant dans les zones AD-1 et H-14;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 87 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU -chapitre A-19.1), une municipalité peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation à l'égard de tout ou partie de son territoire pour lequel le plan d'urbanisme contient un tel objectif;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du conseil du 11 décembre 2023;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 18-140-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

24-01-006 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-124-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-124 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME (ÎLOTS DE CHALEUR) – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 16-124-3 concernant le plan d'urbanisme (îlots de chaleur).

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ

24-01-007 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-124-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-124 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME (ÎLOTS DE CHALEUR) – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU que conformément aux dispositions prévues au projet de loi numéro 67 du gouvernement du Québec, la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague doit, au plus tard le 25 mars 2024, apporter toute modification au plan d'urbanisme requise afin d'intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlots de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU l'avis de motion numéro 24-01-006 donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du conseil du 18 janvier 2024;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 16-124-3 lors de la séance ordinaire du conseil du 18 janvier 2024;

ATTENDU la consultation publique portant sur le règlement numéro 16-124-3 prévue le 15 février à 17 h.

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 16-124-3 a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le projet de règlement portant le numéro 16-124-3 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

24-01-008 QUARTIER DU CANAL / ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CANALISATION POTENTIELLE DES FOSSÉS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'étudier le potentiel de canalisation des eaux pluviales dans le quartier du Canal;

ATTENDU l'offre budgétaire de 6 300 \$, taxes en sus, reçue par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc., afin de procéder à une étude de faisabilité pour la canalisation potentielle des fossés dans le quartier du Canal, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer ce projet à même règlement d'emprunt numéro 13-97.

ADOPTÉ

24-01-009 CONDUITE DE REFOULEMENT / ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTRÔLE DES DÉBORDEMENTS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté du conseil municipal de faire appel à un accompagnement professionnel et technique concernant le contrôle des débordements causés par la nappe phréatique;

ATTENDU l'offre budgétaire de 5 000 \$, taxes en sus, reçue par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc., pour de l'assistance technique concernant le contrôle des débordements, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-01-010 QUARTIER DU CANAL / LUTTE AU ROSEAU COMMUN (PHRAGMITE) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de prévoir un plan d'action pour la lutte au roseau commun (phragmite) en vertu du certificat d'autorisation numéro 7311-16-01-7003505 pour la réalisation de la phase 1 du projet du quartier du Canal;

ATTENDU l'offre de services de 2 590 \$, taxes en sus, reçue par la coopérative de services-conseils Cambium phytotechnologies;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à la coopérative de services-conseils Cambium phytotechnologies pour la réalisation d'une visite de terrain, suivie d'une analyse préliminaire dans le cadre de la lutte au roseau commun (phragmite), selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer ce projet à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

ADOPTÉ

24-01-011 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-142-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AJUSTEMENT DU NOMBRE DE BACS) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 18-142-1 sur la gestion des matières résiduelles (ajustement du nombre de bacs).

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ

24-01-012 HYDRO-QUÉBEC / AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA QUITTANCE

ATTENDU que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague est propriétaires d'un immeuble désigné comme étant le lot numéro 6 447 937, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

ATTENDU que le Promoteur et la Municipalité ont signé un acte permettant au Promoteur d'acquérir un lot afin qu'il puisse y réaliser un projet de développement domiciliaire;

ATTENDU que l'acte contient trois options d'achat pour l'acquisition d'un lot permettant la réalisation des autres phases de ce développement;

ATTENDU que la première option d'achat, laquelle comprenant notamment l'immeuble, permet au Promoteur, si les conditions sont respectées et que l'option est exercée, d'acquérir une superficie de 1 500 000 p.c.;

ATTENDU qu'Hydro-Québec requiert l'immeuble pour ses besoins de production d'électricité, notamment pour la mise aux normes de la digue du canal de Beauharnois;

ATTENDU que l'immeuble doit être retiré du projet de développement domiciliaire du Promoteur, et par conséquent de l'option;

ATTENDU qu'Hydro-Québec consent à indemniser le Promoteur ainsi que la Municipalité pour les inconvénients et les frais encourus pour la perte de l'immeuble et notamment pour la perte d'opportunité d'exercer l'option sur l'immeuble;

ATTENDU que l'autorisation de la Municipalité est requise pour cette transaction;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à la quittance.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

24-01-013 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 735 083.61\$ soit approuvée.

ADOPTÉ

24-01-014 INSPECTION DE L'ÉGLISE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté de procéder l'inspection du bâtiment de l'église de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU l'offre de services de 3 500 \$, taxes en sus, reçue par Groupe Immobilier Conseil Inc.;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2024;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à Groupe Immobilier Conseil Inc. afin de procéder l'inspection, à la rédaction et la présentation d'un rapport d'inspection, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-01-015 MODIFICATION DE L'ANNEXE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 21-156-1

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a décrété, par le biais du règlement d'emprunt numéro 21-156-1 une dépense de 660 000 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement d'emprunt numéro 21-156-1 afin d'en modifier l'annexe C en substituant une adresse de la liste des immeubles qui bénéficient du programme;

ATTENDU que l'annexe C corrigée a été présentée aux membres du conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que l'adresse 7A, rang du Quarante figurant à l'annexe C du règlement d'emprunt numéro 21-156-1 soit substituée dans la liste des immeubles qui bénéficient du programme par l'adresse 36, rang du Quarante.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

24-01-016 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE / PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 23-06-114 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO pour la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis;

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 5 décembre 2023;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions, le 17 janvier 2024 à 11 h 01, quatre (4) soumissions ont été déposées;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entrepreneur Construction Jacques Théorêt au montant de 1 724 999.00 \$, taxes en sus;

ATTENDU l'octroi d'une aide financière fédérale pour l'aménagement d'une terrasse dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux de construction d'un bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis à l'entrepreneur Construction Jacques Théorêt, selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2023-04-BACO.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer le bâtiment à même le règlement d'emprunt numéro 23-171 et l'aménagement de la terrasse à même le règlement d'emprunt numéro 21-154.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

24-01-017 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LA RECONFIGURATION DE L'INTERSECTION, RUES PRINCIPALE ET DU PONT

ATTENDU que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 663 325.27 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 350 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que monsieur Yves Daoust, maire ainsi que madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière sont dûment autorisés à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

24-01-018 CONTRAT DE SERVICE / ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE DE FEU DU SUD-OUEST – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest est un organisme sans but lucratif dont le conseil d'administration est exclusivement composé des directeurs des services de sécurité incendie des municipalités contractantes;

ATTENDU que l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest fournit des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies lors des demandes d'entraide, notamment, mais non limitativement, un compresseur à air avec station de remplissage, des tours de communication avec antennes et fréquence et une tour d'éclairage;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague utilise les services de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire octroyer un contrat à l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest pour les services offerts par celle-ci;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague octroie un contrat à l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest et ce, en conformité avec les modalités établies audit contrat.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

24-01-019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 51.

ADOPTÉ

Christian Brault
Maire suppléant

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière